



Fédération étudiante
collégiale du Québec
Unis par la force d'une voix

ÉTAT DE SITUATION SUR L'ENSEIGNEMENT À DISTANCE

À l'attention du Ministère de l'Enseignement supérieur

Congrès extraordinaire
À distance
27 octobre 2020

Fédération étudiante collégiale du Québec

824, avenue Sainte-Croix

Saint-Laurent (Québec), H4L 3Y4

Téléphone : 514 396-3320

Télécopieur : 514 396-3329

Site Internet : www.fecq.org

Courriel : info@fecq.org

Recherche et analyse et rédaction:

Noémie Veilleux, présidence

Révision et correction :

Rafaël Leblanc-Pageau, vice-présidence

Claudie Lévesque, coordination aux affaires collégiales

Samuel Vaillancourt, secrétariat général

Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)

La Fédération étudiante collégiale du Québec est une organisation qui représente plus de 78 000 membres, répartis dans 27 cégeps à travers le territoire québécois. Fondée en 1990, la FECQ étudie, promeut, protège, développe et défend les intérêts, les droits et les conditions de vie de la population collégienne. La qualité de l'enseignement dans les cégeps, l'accessibilité géographique et financière aux études et la place des jeunes dans la société québécoise sont les orientations qui guident l'ensemble du travail de la Fédération depuis plus de 30 ans. Pour la FECQ, tous devraient avoir accès à un système d'éducation accessible et de qualité.

La voix de la population étudiante québécoise au niveau national

La FECQ, à travers ses actions, souhaite porter sur la scène publique les préoccupations de la jeunesse québécoise. Dans ses activités militantes et politiques, la Fédération est fière de livrer l'opinion de la population étudiante collégiale partout à travers la province. Présente aux tables sectorielles et nationales du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES), elle est la mieux placée pour créer de multiples partenariats, bénéfiques autant pour la communauté étudiante que pour les différentes instances du ministère ou du gouvernement.

La FECQ entretient des relations avec les partis politiques provinciaux et fédéraux, tout en demeurant non partisane. Elle se fait un devoir de rapprocher la sphère politique de l'effectif étudiant, par un travail de vulgarisation constant de l'actualité politique à la communauté collégienne. Désormais un acteur incontournable en éducation, la Fédération se fait également un plaisir de travailler avec les organisations syndicales, les organismes communautaires et les autres acteurs de la communauté collégiale. Proactive, elle intervient dans l'espace public de façon constructive, toujours dans l'optique d'améliorer le réseau collégial dans lequel ses membres évoluent.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
PROCESSUS D'ADMISSION UNIVERSITAIRE	4
SANTÉ PSYCHOLOGIQUE ÉTUDIANTE	4
INVESTIR EN SANTÉ PSYCHOLOGIQUE	5
UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL PRÉDISPOSANT À LA RÉUSSITE	5
LA SOCIALISATION POUR UNE BONNE SANTÉ PSYCHOLOGIQUE	6
MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT	7
UNIFORMISATION DES PRATIQUES INTERNES	7
TECHNOPÉDAGOGIE ET OUTILS DE FORMATION EN LIGNE	8
POUR LES ÉTUDIANT.ES	8
POUR LE CORPS ENSEIGNANT	9
MÉTHODES PÉDAGOGIQUES EFFICACES & INCLUSIVES	10
ENCADREMENT DES ÉVALUATIONS ET DE L'ENSEIGNEMENT	10
PRÉVENIR LA SURCHARGE DE TRAVAIL CHEZ LES ÉTUDIANT.ES	11
SOUTENIR CONVENABLEMENT LE CORPS ENSEIGNANT DANS SES TÂCHES	12
ENSEIGNEMENT PRÉSENTIEL : ÉTABLIR UN STANDARD MINIMAL	13
NE PAS NIVELER LE DIPLÔME VERS LE BAS	13
LE DEC NATIONAL	14
LES STAGES ÉTUDIANTS	14
L'ARRIMAGE AVEC LE MARCHÉ DU TRAVAIL	15
ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES	16
CONCLUSION	17
RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS	18
BIBLIOGRAPHIE	20

INTRODUCTION

Alors qu'hier à peine le réseau en était à organiser la session d'automne 2020, nous voilà rendu au point où il importe de discuter des défis de la session d'hiver 2021. À des fins de préparation, la FECQ soumet ce document à l'attention du ministère de l'Enseignement supérieur. Celui-ci relate de différents enjeux liés à la condition étudiante pouvant être résorbés dès l'hiver 2021 grâce aux diverses recommandations de la Fédération.

Bien entendu, ce document n'en est pas un qui se veut exhaustif en ce qui a trait aux enjeux de la formation à distance et de l'accessibilité aux études, mais il effectue un survol relativement complet de mesures pouvant être mises en place et qui contribueraient à améliorer les conditions d'études dans lesquelles se trouvent les personnes étudiantes en raison de la crise sociosanitaire.

Alors que les yeux étaient rivés sur l'éducation primaire et secondaire, l'enseignement supérieur a été l'oublié de la sphère politique le temps d'une saison. Les impacts d'un tel oubli seront importants sur le taux de poursuite des études et la réussite de la population étudiante si telle approche devait prévaloir sur la capacité de nommer et affronter les défis de la pandémie.

C'est donc par ce document que la FECQ souhaite contribuer à améliorer les conditions d'études des étudiant.es du collégial et par le fait même, sensibiliser le gouvernement à l'importance de l'enseignement supérieur et d'une jeunesse en santé dans la relance économique et sociale du Québec post-crise.

Les associations étudiantes ont été présentes tout au long de la crise pour défendre leurs membres et c'est avec cette détermination qu'elles continueront de militer pour un accès universel à l'éducation supérieure et pour des conditions optimales à la réussite de toutes et tous. La population étudiante collégiale a besoin de sentir que sa détresse est entendue et c'est maintenant au gouvernement de démontrer qu'il est réellement à l'écoute de ses besoins.

PROCESSUS D'ADMISSION UNIVERSITAIRE

Présenté lors de la version d'hiver 2020 de cet avis, l'enjeu des admissions universitaires demeure non-adressé et, alors que le temps passe, il importe de s'y pencher rapidement. En effet, la suspension de la cote de rendement au collégial (CRC/Cote R) de l'hiver 2020 a soulevé plusieurs questionnements de la communauté en enseignement supérieur quant à la validité et la rigueur des processus d'admission universitaire qui ne sont que basés sur la cote R des étudiant.es.

Cette suspension découle de craintes qu'avait émises la FECQ à l'effet que le calcul de la cote de rendement au collégial serait biaisé en raison des disparités dans l'octroi de mentions d'équivalence, d'incomplets, mais aussi car les conditions d'études avaient drastiquement changé. La décision du ministre Roberge de suspendre la cote R, prise dans une perspective d'équité pour toutes et tous, aura nécessairement comme impact de moduler la capacité de certaines personnes à être admises dans les programmes davantage contingentés à l'université.

Bien que plusieurs universités cherchent à diversifier leurs méthodes d'admission afin de mieux refléter les diverses réalités étudiantes, cette approche n'est actuellement pas préconisée ni uniforme dans le réseau. Si la crise de la COVID-19 peut nous permettre de revisiter les processus d'admission universitaire afin que ceux-ci permettent un portrait plus complet des personnes étudiantes, il importe de se saisir de l'opportunité.

La Fédération aurait souhaité percevoir une inquiétude plus marquée de la part des universités et souhaite porter à leur attention la nécessité de mettre en place de nouveaux mécanismes dès la session d'automne 2021. La FECQ a, dans son dernier [avis](#) sur la COVID-19, présenté différentes procédures pouvant agir à titre de complément à celles déjà en place. L'idée n'est pas de substituer la cote R davantage que de l'accompagner de méthodes alternatives pour juger de la qualité d'une candidature.

Cela éviterait de laisser la crise du coronavirus influencer sur le choix de carrière d'un maximum d'étudiant.es. Si les universités peuvent adopter les méthodes qu'elles préfèrent pour enrichir leurs processus d'admission, la FECQ croit qu'elles devraient à tout le moins chercher à diversifier ces derniers. Peut-être pourrions-nous y prendre goût et pérenniser cette diversification qui ne peut qu'être bénéfique autant pour la population étudiante que pour l'université!

Recommandation suggérée :

1. *Que les universités, en concertation au sein du Bureau de coopération inter universitaire, adaptent leurs processus d'admission dès l'automne 2021, afin de prendre en compte la suspension de la cote de rendement au collégial à l'hiver 2020 et, qu'à cet effet, elles diversifient leurs méthodes d'évaluation des candidatures reçues;*

SANTÉ PSYCHOLOGIQUE ÉTUDIANTE

Plus les jours passent et plus les besoins sont criants et les problèmes palpables; l'état de santé psychologique de la population étudiante se détériore à vue d'œil et la société doit prendre acte de cette détresse. L'enquête nationale *Derrière ton écran* saura davantage détailler cette détérioration, mais la FECQ ne pense pas qu'attendre ces données avant d'agir soit optimal alors que l'urgence se fait sentir. La présente section détaillera quelques recommandations de la Fédération qui pourront freiner la vague de problèmes de santé mentale chez la population étudiante collégiale.

Investir en santé psychologique

La ministre McCann annonçait, le 20 août dernier, une somme de 10M\$ en santé psychologique pour tout le réseau de l'enseignement supérieur. Pour les cégeps, cela ne représentait qu'un maigre 3,7M\$ afin de prévenir et intervenir au niveau de la santé mentale des étudiant.es. Alors qu'au moment d'écrire ces lignes, le Québec se dirige vers un deuxième confinement, l'état de santé psychologique de la population étudiante est au plus fragile qu'il ne l'a été depuis longtemps : anxiété, stress et dépression sont au menu pour une grande proportion de la communauté étudiante.

Bien que l'état de santé psychologique des étudiant.es s'avère de plus en plus critique, cet enjeu lié à la condition étudiante ne date pas d'hier. Effectivement, bien avant la crise, la population étudiante souffrait déjà de problèmes de santé mentale et les ressources d'aide psychosociale sur les campus s'avéraient déjà à ce moment insuffisantes (Union étudiante du Québec 2019)

La ministre McCann mentionnait à Radio-Canada, le 17 octobre dernier qu'elle n'était pas complètement fermée à investir de nouveau en santé psychologique (Rémillard 2020). Puisqu'aux yeux de la Fédération, un 10M\$ n'est pas suffisant pour voir des retombées concrètes dans l'offre de services des établissements, il semble opportun d'investir un montant supplémentaire exclusivement dédié à la promotion et l'intervention auprès de la population étudiante.

Sachant que le ministère de l'Enseignement supérieur mène un chantier duquel découlera un plan d'action national sur la santé psychologique étudiante, il importe que des fonds soient disponibles rapidement afin de mettre en œuvre le plus rapidement possible différentes mesures préliminaires qui soutiendront la population étudiante jusqu'au lancement dudit plan d'action à l'automne 2021, qui lui sera axé sur la prévention et davantage pérenne.

Ainsi, la FECQ croit que les énergies et les ressources du ministère devraient être investies dans le dossier de la santé psychologique de la population étudiante. Que ce soit afin de bonifier les services ou en faire une meilleure promotion, le gouvernement devra injecter des sommes en enseignement supérieur afin d'assurer une offre de service d'aide psychosociale qui répond à la demande de la communauté étudiante et qui est suffisamment publicisée pour être connue de toutes et tous.

Recommandation suggérée :

- 2. Que le MES investisse davantage dans la santé psychologique étudiante dès l'hiver 2021 de manière à mobiliser des ressources afin de bonifier les services offerts et faire une promotion efficace de ceux-ci dans les établissements collégiaux;*

Un environnement de travail prédisposant à la réussite

Les échos du terrain permettent d'affirmer que la population étudiante collégiale n'a pas toujours accès à un environnement adéquat pour étudier. En effet, les diverses réalités étudiantes limitent parfois les capacités de la communauté à accéder à un lieu lui permettant d'apprendre en toute quiétude.

Il est souvent difficile pour la population étudiante, alors que tous les espaces communs de travail sont fermés depuis peu, de trouver un environnement propice à la concentration. Dans bien des cas, la personne étudiante doit s'installer dans sa chambre, où elle passe de longues heures à suivre ses cours. Cela a un impact considérable sur l'état de santé psychologique de la population étudiante

car celle-ci mentionne difficilement pouvoir trouver un équilibre de vie, alors que le lieu d'études est aussi le lieu de vie.

Bien avant la crise, la FECQ adoptait une position demandant un investissement dans la création d'espaces de travail pour la communauté étudiante menant des études à distance. Cette demande prend tout son sens, alors que les étudiant.es expriment le besoin d'accéder à un environnement plus actif, mobile et propice aux apprentissages. Dans cet ordre d'idée, la FECQ croit que reconduire cette demande est d'une grande importance, alors que des aménagements permettant aux étudiant.es de se rendre sur les campus en toute sécurité permettraient potentiellement aux étudiant.es dans le besoin de poursuivre leurs études, malgré la crise sociosanitaire.

Dans l'urgence, la FECQ croit qu'il importe de faire preuve de créativité et de souplesse dans l'aménagement rapide et temporaire de ces dits espaces. Dès la rentrée d'hiver, des efforts supplémentaires devraient être faits des cégeps, mais aussi du ministère, afin d'assurer aux personnes étudiantes un accès à des espaces de travail sécuritaires. Cela contribuerait nécessairement à amoindrir le sentiment d'isolement des étudiant.es, créant ainsi des espaces collaboratifs et encadrés par les mesures de la Santé publique qui permettent les échanges et la coopération. À titre d'exemple, la ministre McCann, dans un article paru dans *Le Devoir* au mois d'octobre, mentionnait vouloir louer des salles d'hôtel afin de permettre aux étudiant.es de faire leurs cours et leurs examens en présentiel (Fortier 2020). Cela démontre un désir de mettre à disposition des étudiant.es un espace adéquat pour la tenue d'évaluations.

Recommandation :

CASC 863 *Qu'un investissement soit dédié uniquement à la création d'espaces de travail collaboratifs conçus pour les études à distances et que cet investissement soit suffisant pour que chaque établissement puisse créer au moins un de ces espaces.*

La socialisation pour une bonne santé psychologique

Les consignes de la Santé publique demandant aux citoyen.es de limiter leurs contacts avec autrui ont eu un impact particulièrement élevé sur la jeunesse. Malgré le portrait négatif dépeint par les médias, la jeunesse québécoise a fait son lot d'efforts afin de limiter au maximum la propagation du virus. Dans les cégeps, les d'activités d'intégration qui ont été organisées en présentiel ont été déployées par les institutions elle-même et n'ont pas contribué à la transmission du virus.

Alors qu'un deuxième confinement s'installe tranquillement au Québec, ce sont les étudiant.es en enseignement supérieur qui payent le prix des décisions gouvernementales. Confiné.es à la maison, alors que la majorité des milieux de travail, que les écoles primaires et secondaires sont encore ouvertes, la population étudiante n'a d'autre choix que de mettre de côté toute forme de socialisation.

Plusieurs spécialistes l'indiquent : la socialisation est primordiale au collégial afin d'aider la personne étudiante à se structurer et sortir d'un potentiel isolement (Boily et Robillard 2020). L'approche gouvernementale de ne demander aux établissements que le minimum de circulation peut convenir sur papier, mais n'est absolument pas pérenne et aura un impact significatif sur le taux de poursuite des études, alors que la motivation est à son plus bas.

En ce sens, le ministère devrait mettre à la disposition des établissements une enveloppe budgétaire temporaire permettant la mise en place d'événements sécuritaires visant à sortir les personnes étudiantes de l'isolement, tout en respectant les mesures de distanciation sociale. La peur de

transmission du virus ne peut plus guider les actions des établissements, car cette peur du risque semble coûter cher à la population étudiante, qui voit son état et sa motivation se détériorer de semaine en semaine. Cela n'empêche certes pas de trouver l'équilibre entre limiter la transmission du virus et offrir des opportunités à la population étudiante de se sortir de l'isolement. Bien que la FECQ prône le respect des directives de la Santé publique, la possibilité de sortir du cadre et de faire preuve de créativité est possible.

À titre d'exemple, le cégep de la Gaspésie-et-des-Îles (campus de Gaspé), en collaboration avec l'association étudiante, a organisé une activité socioculturelle sur le terrain du cégep afin d'offrir aux étudiant.es une soirée entre pairs. Les mesures de distanciation sociale ont été respectées et plusieurs membres du personnel ont assisté à l'activité «Open mic». Le cégep, ayant réalisé que cette formule plaisait énormément aux personnes étudiantes, répétera l'expérience dans les prochaines semaines.

Alors que lorsqu'on pense à la socialisation, on pense aux échanges et aux discussions avec les pairs, il ne faut pas oublier que le concept de socialisation est tout aussi important entre la personne étudiante et la personne enseignante. À cet égard, il importe de mettre en place des mesures permettant aux personnes étudiantes de construire des relations pédagogiques avec le corps enseignant. Ces relations, bien que négligées durant la session d'automne par le gouvernement, sont très importantes lorsqu'il s'agit de sécuriser la personne étudiante dans son cheminement scolaire et de lui offrir un accompagnement adéquat dans ses études.

Cela peut se traduire par des périodes de disponibilités sur le campus, tout comme par la prise de rendez-vous pour contrôler la circulation sur campus. Plusieurs établissements collégiaux utilisent une application pour offrir aux étudiant.es l'accès au campus selon diverses modalités de fréquentation (nombre maximum d'étudiant.es simultanément, etc.) (Cégep Sainte-Foy s.d.). De cette manière, passer par une application rend disponible et accessible autant les services que les personnes enseignantes.

Dans cet ordre d'idée, la FECQ croit que les établissements collégiaux devraient être encouragés à organiser des activités de socialisation, autant en ligne qu'en présentiel, qui respectent les consignes de la Santé publique et qui permettent à la population étudiante de se sortir d'un isolement. Valoriser une saine implication dans la vie de campus est un moyen de freiner la détérioration de l'état de santé psychologique de la population étudiante.

Recommandation suggérée :

- 3. Que le MES encourage la tenue d'activités de socialisation pour les personnes étudiantes dans les établissements collégiaux qui respectent les consignes de la Santé publique en vue de briser l'isolement chez les étudiant.es et d'améliorer les relations pédagogiques entre les corps étudiant et enseignant et que ces activités soient principalement organisées à distance afin de pouvoir inclure l'ensemble de la population étudiante de manière universelle;*

MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT

Uniformisation des pratiques internes

Source d'anxiété chez les étudiant.es, l'utilisation d'un nombre important de logiciels différents a été au centre de l'attention des médias durant la session d'automne. Bien que prévenus par la Fédération dans son dernier avis, le ministère avait décidé de ne pas encadrer les pratiques des

cégeps quant à l'utilisation de plateformes numériques afin d'octroyer l'enseignement à distance. Dans plusieurs cas de figure, les personnes étudiantes se sont dites perdues et submergées par la gestion de leurs apprentissages, en raison de la pluralité des logiciels utilisés par le corps enseignant.

Bien que l'autonomie professionnelle soit au centre des préoccupations, la FECQ croit qu'un encadrement plus rigoureux devrait être effectué en ce qui a trait à l'utilisation des logiciels. Pour ce faire, elle propose au ministère de l'Enseignement supérieur de se lancer dans un recensement des pratiques des établissements collégiaux. Cette reddition de compte permettrait de mieux cerner le problème entourant l'utilisation des logiciels et permettrait également aux établissements de saisir les impacts de pratiques peu encadrées sur la population étudiante.

Cela dit, il importe que dès la session d'hiver 2021, les établissements collégiaux se dotent de balises claires quant à l'utilisation des logiciels. Une concertation sera importante dans les établissements, voire dans les différents départements, afin de s'assurer de minimiser la quantité de logiciels exploitée par le corps enseignant. Que les personnes enseignantes utilisent un même logiciel pour effectuer une dite tâche permettrait du même coup à ceux-ci de se concerter et de s'entraider dans l'octroi d'enseignement à distance, favorisant ainsi la qualité de l'enseignement et la répartition des efforts entre collègues. Cet effort de concertation permettra à la population étudiante d'avoir un meilleur contrôle sur ses apprentissages et limitera l'anxiété liée aux études à distance des étudiant.es, tout comme elle permettra au corps enseignant de travailler ensemble et de collaborer dans son apprivoisement des outils pédagogiques numériques. À terme, l'objectif est définitivement de diminuer le nombre de logiciels qu'une personne étudiante doit utiliser dans le cadre de ses études; nombre qui, à l'heure actuelle, est dysfonctionnel car trop élevé.

Recommandations suggérées :

4. *Que le MES exige des établissements collégiaux une reddition de compte exhaustive quant aux pratiques internes en matière d'outils technologiques et de logiciels pour la formation à distance;*
5. *Que les établissements collégiaux travaillent à centraliser leurs pratiques internes en matière d'outils technologiques et de logiciels pour la formation à distance et que si les professeur.es utilisent une autre plateforme, elle doit être expliquée au début de la session ;*

Technopédagogie et outils de formation en ligne

Pour les étudiant.es

Tel que demandé dans le précédent avis, la FECQ croit que le ministère devrait mettre à disposition de la population étudiante une formation sur les différents outils technologiques de l'enseignement à distance. Il importe que la population étudiante soit outillée afin de mener ses études à bien dans un contexte de formation en ligne. Pour ce faire, le ministère doit offrir une formation nationale accessible à toutes et tous sur la pédagogie numérique et la technologie dans un contexte d'apprentissage.

La session d'automne s'étant montrée chaotique quant à l'utilisation de cette dite technologie, offrir une formation dès la rentrée d'hiver 2021 afin d'apprendre à apprendre ne pourrait qu'être bénéfique pour la population étudiante qui tente toujours de s'adapter à ce nouveau type d'enseignement.

Recommandation suggérée :

6. *Que le MES rende disponible, dès la rentrée d'hiver 2021, une formation sur l'utilisation des outils pédagogiques numériques afin d'aider la population étudiante à se familiariser avec l'enseignement à distance;*

Pour le corps enseignant

L'automne n'est pas difficile que pour la population étudiante. La FECQ craint que le corps enseignant ne soit pas suffisamment outillé afin d'offrir un enseignement à distance d'une qualité semblable à l'enseignement pré-crise à la population étudiante. Alors que le ministre Roberge annonçait une formation de 20h offerte par la TELUQ aux enseignant.es, aucune initiative complémentaire n'a été mise en place et les cégeps ont reçu l'instruction d'assumer le reste de la formation. Les moyens des établissements variant d'un endroit à l'autre, la FECQ ne peut s'empêcher de déplorer les disparités qui se créent entre les corps enseignant des différents cégeps, qui n'ont pas tous accès aux mêmes ressources.

Ainsi, la FECQ croit que le ministère devrait élargir son offre de formation en soutenant la création d'outils supplémentaires pour le corps enseignant. Pour arriver à cet objectif, il est inutile de construire de zéro des formations, alors que plusieurs outils qui existent déjà mériteraient d'être valorisés. Effectivement, *PERFORMA* offre une formation sur l'enseignement à distance pour le corps enseignant du collégial. Bien que cette initiative soit dédiée principalement aux cégeps anglophones, celle-ci pourrait être déployée au niveau national et adaptée aux cégeps francophones afin de permettre à toutes les personnes enseignantes d'y accéder (François 2020).

Recommandation suggérée :

7. *Que le MES soutienne la création d'outils supplémentaires et nationaux visant à aider le corps enseignant à se familiariser avec la formation à distance ainsi qu'avec les différents outils technologiques;*

Dans cette optique, la Fédération croit que pour arriver au déploiement d'outils qui répondent aux réels besoins du corps enseignant, le ministère de l'Enseignement supérieur devrait offrir à celui-ci de soumettre une autoévaluation de ses besoins en termes de formation et de perfectionnement. Cela permettrait aux enseignant.es, qui connaissent leur réalité mieux que personne, d'identifier les éléments pour lesquels elles et ils souhaiteraient être davantage outillés.

Bien que facultatif, cet exercice permettrait de cibler de manière davantage représentative les besoins du réseau en termes de formation, de sorte que la qualité de l'enseignement soit la moins affectée que possible par la crise de la COVID-19. Cela permettrait, du même coup, d'obtenir le point de vue enseignant sur les nouveaux besoins de formation des principaux intéressés, alors que le projet de eCampus est en chantier et que le virage numérique prend de plus en plus de place dans le discours gouvernemental.

Cela dit, la FECQ souhaite réitérer par la présente que l'enseignement à distance ne devrait en aucun cas prévaloir sur la possibilité d'offrir un enseignement en présentiel aux personnes étudiantes. Le réseau n'a aucunement le désir d'effectuer un virage numérique pérenne précipité et absolu. Ainsi, les travaux proposés par la Fédération dans le cadre de la crise ne devraient pas engendrer une transition précipitée ni pérenne vers l'enseignement en ligne.

Recommandation suggérée :

8. *Que le MES accompagne le corps enseignant dans un processus d'autoévaluation de l'enseignement afin de développer des outils et des formations correspondant aux besoins de celui-ci;*

Méthodes pédagogiques efficaces & inclusives

La FECQ adoptait l'an dernier des positions¹ sur les pratiques d'enseignement efficaces et basées sur la recherche. Celles-ci traitaient notamment de la place des données probantes en éducation à des fins de perfectionnement des méthodes d'enseignement, permettant d'adopter une approche de la formation inclusive et basée sur des méthodes efficaces et scientifiquement prouvées. Bien qu'une personne enseignante au collégial ne soit pas tenue d'avoir un bagage en pédagogie, la crise, qui demande un virage accéléré vers le numérique, n'épargne pas le corps enseignant.

Dans une optique où l'enseignement à distance est nouveau pour plusieurs, la FECQ propose que le corps enseignant reçoive les outils nécessaires afin d'adapter son approche pédagogique à la distance qui le sépare du corps étudiant. Le mémoire de la FECQ sur le perfectionnement enseignant détaille plusieurs pratiques prometteuses en pédagogie et la Fédération croit fermement que le ministère devrait faire la promotion de l'utilisation de méthodes pédagogiques inclusives aux diverses réalités de la population étudiante.

Cela permettrait, notamment, d'optimiser les méthodes d'évaluation et de les adapter aux différentes barrières qu'ont des franges de la population étudiante à besoins particuliers. Par exemple, une personne avec un enfant à charge ne pourra pas suivre son cours de la même manière que si elle continuait de se rendre au cégep. Assurer une variation des méthodes utilisées est la première étape pour rejoindre les différents types d'apprenant.es ; pour y arriver, le corps enseignant devrait avoir à sa disposition des outils de formation spécifiquement dédiés à la technopédagogie.

Recommandation suggérée :

- 9. Que le MES promeuve, grâce à des outils de formation, l'utilisation de méthodes pédagogiques efficaces et inclusives, de manière à limiter l'anxiété & le stress, et optimiser les méthodes d'évaluation & d'enseignement à distance;*

Encadrement des évaluations et de l'enseignement

De nouvelles pratiques ont fait surface avec le virage numérique forcé de la crise du coronavirus : l'utilisation de logiciels de télésurveillance et les attentes du corps enseignant en termes de décorum de formation en ligne ont occupé un espace médiatique important durant la session d'automne. Alors que les universités voyaient leurs pratiques de télésurveillance fortement décriées par les associations étudiantes, les cégeps ont semblé plus discret dans l'encadrement des évaluations à distance.

Bien que ces cas n'aient pas été repris dans les médias, la Fédération souhaite rappeler qu'elle n'encourage pas l'utilisation de ce type de logiciel, qui représente une invasion dans la vie privée des personnes étudiantes. La FECQ croit qu'il existe suffisamment de méthodes alternatives d'évaluation pour que le corps enseignant n'ait pas besoin d'utiliser de logiciels de surveillance pour éviter le plagiat ou la tricherie.

En effet, il importe de réitérer que le fondement même d'une évaluation est de confirmer ou infirmer l'acquisition de compétences et ne devrait jamais être une finalité plus qu'un outil d'apprentissages; la personne étudiante doit percevoir l'erreur comme un tremplin vers la réussite et non pas tel un échec dans son parcours académique. De cette manière, il importe que les

¹ Consulter ici le [mémoire sur le perfectionnement enseignant](#) et le [mémoire sur l'évaluation de l'enseignement et la révision des programmes](#).

personnes enseignantes utilisent les bonnes méthodes pédagogiques dans l'évaluation des compétences des étudiant.es. Bref, l'évaluation ne doit pas nuire à l'étudiant.e, mais bien le servir.

Aussi, bien que l'évaluation sommative en présentiel ait autrefois été la manière la plus adaptée d'évaluer l'acquis de compétences de la population étudiante, dans un contexte de distance, elle ne semble pas inclusive face aux diverses réalités de la population étudiante. On peut penser aux parents-étudiants, aux étudiants à besoins particuliers, aux étudiants qui auraient normalement accès aux services adaptés.

Un logiciel de surveillance, voire même le fait demander d'ouvrir la caméra en tout temps, sont des sources d'anxiété importante chez les étudiant.es, alors que tous n'ont pas un décorum aussi propice qu'elles et ils le voudraient pour étudier. Si certains établissements font signer des codes de conduite aux personnes étudiantes, il importe de s'assurer que ces codes de conduite soient représentatifs des différentes réalités étudiantes et prennent en compte que toutes et tous n'ont pas les mêmes privilèges.

Dans cet esprit, la FECQ décourage l'utilisation des logiciels de télésurveillance et sensibilise le ministère à ne pas promouvoir ces pratiques auprès des établissements collégiaux. À leur tour, les établissements ne devraient pas entamer de démarches afin de doter leur cégep d'un tel outil. De plus, les codes de conduite créés par les établissements ne devraient pas constituer une barrière supplémentaire à l'accessibilité aux études.

Recommandations suggérées :

10. *Que le réseau n'encourage pas l'utilisation des logiciels de télésurveillance, mais encourage plutôt des méthodes alternatives d'évaluation des compétences de la communauté étudiante;*
11. *Que les établissements collégiaux s'assurent que leurs codes de conduite liés à la formation à distance sont inclusifs des diverses réalités étudiantes et qu'ils ne constituent pas une barrière supplémentaire à l'accessibilité aux études;*

Prévenir la surcharge de travail chez les étudiant.es

Alors que la FECQ commence à recevoir les témoignages des étudiant.es qui répondent à l'enquête nationale *Derrière ton écran*, elle en est à constater qu'une grande proportion de la population étudiante vit une surcharge de travail. Effectivement, selon plusieurs personnes étudiantes, le corps enseignant donnerait un plus grand nombre de lectures et de travaux avec comme prémisse que la communauté étudiante a davantage de temps grâce au confinement. Or, la surcharge de travail nuit énormément à l'atteinte d'un équilibre de vie sain. Il n'est pas viable pour une personne étudiante d'étudier toute la journée dans sa chambre, puis de faire ses travaux et y dormir le soir.

De ce fait, la FECQ souhaite sensibiliser les différents acteurs du réseau collégial aux impacts négatifs sur la réussite d'une surcharge de travail de la population étudiante. Une solution serait de s'assurer que le corps enseignant respecte un plan de cours et que ledit plan de cours respecte à son tour la pondération lui étant associé. De cette manière, bien des maux sont évités pour les personnes étudiantes et celles-ci peuvent persévérer sans difficultés supplémentaires dans leurs études.

Recommandation suggérée :

12. *Que les établissements collégiaux prennent acte de la surcharge de travail de la population étudiante et s'assurent que les plans de cours respectent les pondérations lors de la session d'hiver 2021;*

Soutenir convenablement le corps enseignant dans ses tâches

Les 3 et 4 septembre derniers, la FEC-CSQ adoptait une série de demandes à l'égard du gouvernement. Pour la session d'automne, le corps enseignant souhaitait un soutien supplémentaire dans l'exercice de ses tâches, soutien qui ne s'est octroyé que sous la forme d'un investissement dans l'encadrement pédagogique qui, selon les syndicats, ne s'est point rendu jusqu'aux personnes enseignantes. Parmi ces demandes, il était question d'octroyer davantage de ressources financières et temporelles aux personnes enseignantes, afin qu'elles puissent se former et adapter leur enseignement à la crise actuelle.

En date d'octobre, aucun investissement de ce type n'a été effectué et les enseignant.es lancent un cri du cœur ; une majorité du corps enseignant est dûment affecté par la crise. En effet, selon une enquête menée par la FNEEQ-CSN auprès de ses membres, on apprend « que la tâche du personnel enseignant du réseau collégial s'est considérablement alourdie. Par exemple, un pourcentage important des répondant-es estiment que la préparation des cours (93 %), l'encadrement des étudiantes et des étudiants (83 %), la préparation des stages (74 %) et la correction (69 %) leur prennent plus de temps, passant dans certains cas du simple au double. Le questionnaire révèle aussi qu'en conséquence, une forte majorité d'enseignantes et d'enseignants se disent notamment incapables de réaliser à leur entière satisfaction les activités particulières d'encadrement (80 %), l'adaptation des cours en fonction des groupes (76 %) et l'encadrement au quotidien des étudiantes et des étudiants (73 %). La crise actuelle crée sans équivoque une véritable « surtâche »; le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) doit impérativement le reconnaître et agir concrètement pour que cela se traduise dans la réalité du corps professoral » (FNEEQ-CSN 2020).

De plus, la FNEEQ-CSN, dans son dépôt syndical au cahier de négociations 2020, explique que des ressources sont manquantes concernant plusieurs aspects de l'enseignement, entre autres sur le plan du perfectionnement. La FECQ croit aussi que ces montants ne sont pas suffisants, et que comme il est essentiel que chaque membre du corps enseignant se perfectionne à chaque année, les investissements nécessaires doivent être de la partie. Il a été démontré que le corps enseignant a besoin de plus de temps afin de se perfectionner. Dans un contexte de crise, ce besoin est des plus criants. Pour ce faire, la charge d'enseignement doit diminuer et l'investissement devra, par la force des choses, être faite au regard de la masse salariale du corps enseignant. Afin d'y arriver, il s'agit de créer de nouveaux postes d'enseignement afin d'alléger la tâche de chacun.e

Il importe d'agir de manière concrète pour soutenir le personnel enseignant dans l'exercice de ses tâches. Ainsi, la FECQ soutient les revendications de la FEC-CSQ et de la FNEEQ-CSN visant à améliorer les conditions d'enseignement.

Recommandations:

13. *Que le MES octroie des ressources financières et temporelles au personnel enseignant de manière à ce que celui-ci ait un accès à un support adéquat dans sa conciliation entre l'exercice de ses tâches et les pressions induites par la crise sur ses conditions de travail (conciliation famille-travail, stress, détresse psychologique, adaptation des cours au format à distance, etc.);*

CASC 564 *Que le financement accordé au réseau collégial à des fins de perfectionnement augmente afin de permettre à l'ensemble des membres du corps enseignant de se perfectionner à chaque année.*

Enseignement présentiel : établir un standard minimal

La session d'automne a permis aux établissements de tester diverses techniques d'octroi de formation à distance : les cours synchrones, asynchrones, l'enseignement multimodal, etc. Avec l'isolement qui se fait sentir chez la population étudiante, mais aussi en raison du fait que plusieurs personnes étudiantes n'ont que peu fréquenté leur campus, la FECQ propose que les établissements collégiaux créent un plancher de fréquentation du campus pour chaque personne étudiante sous forme d'un cours multimodal.

On présente l'enseignement multimodal telle une bonne pratique à l'Université de Montréal. Ce type d'enseignement se décrit par un « cours qui propose des activités d'enseignement offertes en présence d'une partie du groupe d'étudiant.es et une partie du groupe à distance. La présence en classe n'est pas requise » (Université de Montréal s.d.). L'octroi de formation multimodale permet aux personnes étudiantes d'accéder au campus en alternance, par exemple une semaine sur deux, si le groupe-classe est séparé en deux.

L'usage de l'enseignement multimodal est une manière inclusive de dispenser la formation : effectivement, cela permet aux personnes étudiantes qui souhaitent se rendre en classe d'y aller, mais aussi de laisser le choix à ces personnes de suivre le cours complètement à distance, sans que cela n'affecte leur cheminement scolaire. C'est une méthode adaptée aux réalités diverses de la population étudiante qui devrait être davantage explorée par les établissements collégiaux.

Finalement, bien que l'accès aux installations du cégep est souvent priorisé pour les étudiant.es en techniques qui doivent effectuer une formation pratique avec du matériel particulier, la FECQ croit fermement que toutes les personnes étudiantes devraient avoir accès au campus pour l'un ou l'autre de leurs cours. Les programmes pré-universitaires et la formation générale ont pu être laissés de côté cet automne, mais il importe que ce ne soit pas le cas lors de la session d'hiver.

Recommandation suggérée :

14. Que le MES suggère aux établissements collégiaux d'établir un standard minimal en termes d'enseignement présentiel à la hauteur d'au moins un cours en classe par étudiant.e à compter de la session d'hiver 2021;

NE PAS NIVELER LE DIPLÔME VERS LE BAS

Plusieurs acteurs du réseau soulevaient leurs inquiétudes sur la capacité des établissements à atteindre leurs objectifs en termes d'octroi de formation alors que les infrastructures resserrent leurs portes au strict minimum de fréquentation scolaire. Cette décision gouvernementale, soutenue par les recommandations de la Santé publique, impactera l'acquisition de compétences techniques de la population étudiante. Plusieurs aspects de la difficulté d'accéder aux infrastructures et de l'impact de ces directives sur la qualité de l'enseignement seront détaillées ci-bas.

Le DEC national

La FECQ craint pour ce que l'on appelle le « DEC national ». Ce concept représente la capacité du réseau à offrir un enseignement de qualité similaire partout dans la province, de sorte que les facteurs sociogéographiques pouvant restreindre l'accès à l'éducation soient complètement éradiqués par le système d'éducation en réseau. Cela permet à une personne étudiante, peu importe le cégep dans lequel elle étudie, d'acquérir les mêmes compétences; permettant du même coup une valeur équivalente du diplôme partout au Québec.

Le DEC national a toujours été une priorité pour la Fédération étudiante collégiale du Québec : une personne étudiante ne devrait pas être contrainte de quitter sa région pour accéder aux études supérieures dans un grand centre, par exemple. C'est dans cette perspective que la FECQ s'inquiète des disparités qu'impose la crise au réseau collégial. Effectivement, les cégeps sont amenés à respecter les consignes de leur santé publique régionale, ce qui leur permet de moduler leurs pratiques afin que celles-ci soient adaptées à la réalité régionale. Par contre, cela crée des disparités importantes lorsqu'il est question de déterminer le ratio d'étudiant.es en présentiel et à distance, ou encore de la flexibilité qu'aura un établissement à laisser ses étudiant.es utiliser les aires communes. Naturellement, la Fédération appelle au respect des mesures sanitaires, mais pense qu'un effort tout particulier devrait être fait par les établissements dans les zones à risque pour assurer que la valeur du diplôme ne soit pas affectée par la position géographique du cégep.

La Fédération souhaite réitérer l'importance capitale du DEC national et de la qualité de l'enseignement sans égard à la situation géographique des étudiant.es. De cette manière, il importe d'équilibrer l'octroi des ressources afin que tous les établissements aient suffisamment d'outils et de soutien pour octroyer un enseignement de qualité et qui répond aux critères moraux du DEC national.

Recommandation suggérée :

- 15. Que le MES prenne en considération que la valeur du DEC ne doit pas varier d'une région à l'autre et agisse en conséquence lors de prise de décisions importantes concernant la tenue des apprentissages en présence ou à distance de chaque région;*

Les stages étudiants

Le ministère de l'Enseignement supérieur porte le dossier de la condition des stagiaires depuis un moment déjà. Son intention d'améliorer la condition des stagiaires au Québec est bien accueillie par les associations étudiantes, mais du chemin reste à parcourir avant d'atteindre un idéal de justice et d'équité. La FECQ contribue à ces travaux qui se divisent en trois volets d'action : la compensation, l'encadrement et les protections légales des stagiaires.

Dans ce document, il sera question d'encadrement et de protections légales des stagiaires. Alors que la crise bat son plein, les stagiaires sont amenés à effectuer leurs stages dans des environnements qui varient selon la situation de chaque région, mais aussi de chaque milieu. Par exemple, les stagiaires en santé éprouvent des difficultés significatives à recevoir un encadrement complet qui les aide à cheminer dans leurs apprentissages alors que d'autres types de milieux, par exemple intervention sociale, annulent les stages. Cette déstabilisation des activités de stage impacte de plusieurs manières la population étudiante dans l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice de la formation, mais aussi dans son parcours scolaire lorsqu'un stage annulé rallonge d'une année le cheminement d'une personne étudiante.

Pour éviter le plus grand nombre de problématiques découlant des enjeux d'encadrement et d'accessibilité des milieux de stage, la FECQ croit que rendre les conventions de stage obligatoires pour toutes et tous les stagiaires est un moyen des plus concrets de lutter aux iniquités. Les stagiaires ont droit à un encadrement respectable et devraient avoir des recours si leur milieu n'est pas en mesure de leur offrir un environnement propice à l'acquisition des compétences.

Pour arriver à cet idéal, le ministère devrait imposer aux établissements collégiaux de doter leurs stagiaires d'une convention de stage qui régit les rôles et responsabilités, les tâches et les modalités d'encadrement du stage. Grâce au guide de rédaction d'une convention de stage, tous les établissements ont maintenant en main les outils nécessaires pour facilement atteindre cet objectif, il semble logique aux yeux de la Fédération de rendre obligatoire la convention de stage.

Recommandation suggérée :

16. Que le MES impose aux établissements de doter les stagiaires d'une convention de stage attestant que le milieu s'engage à respecter les consignes de la Santé publique et présentant au stagiaire ses recours si de tels engagements n'étaient pas respectés;

L'arrimage avec le marché du travail

L'enseignement à distance a rendu difficile pour les personnes étudiantes dans un programme technique d'acquiescer toutes les compétences pratiques à l'exercice d'une profession et cela aura certainement un impact calculé sur l'intégration des diplômés au marché du travail.

Compte tenu qu'il est possible de calculer ces impacts grâce aux exigences des ordres, ou encore aux devis ministériels et besoins du marché, la FECQ pense que les établissements collégiaux ont le devoir de s'assurer que la crise sociosanitaire ne nuise pas à l'accessibilité au marché de l'emploi pour les personnes étudiant dans un programme technique. Ainsi, il importe de continuer d'arrimer l'enseignement aux nouveaux besoins de formation, de manière à assurer un enseignement qui soit qualifiant à la communauté étudiante collégiale.

Par exemple, alors que les personnes étudiant en Techniques de soins infirmiers étaient appelées à aller aider sur le terrain lors de la session d'hiver dernière, on remarquait une difficulté dans l'arrimage des consignes de la sphère politique du gouvernement et les Ordres professionnels. Cela a donc créé plusieurs problématiques dans le cheminement des personnes étudiantes qui ont suspendu leur session pour aller donner un coup de main dans le réseau de la santé. Parmi ces problématiques, on peut identifier le report de sessions, alors qu'on mentionnait qu'aller aider n'aurait pas d'impact sur le cheminement scolaire et l'obtention du diplôme.

Ainsi, si telle demande devait être reconduite, il serait fondamental qu'un dialogue ouvert aie lieu entre les ordres professionnels, le ministère de l'Enseignement supérieur et la Fédération des cégeps de manière à ce que tous s'entendent sur les modalités d'un tel appel aux renforts. Cela aurait pour objectif qu'une personne étudiante qui souhaite aller aider comprenne au préalable les modalités de la suspension de sa session et sache à quoi s'attendre en termes de réussite de ses cours, crédits pour ses stages et atteinte des exigences des ordres professionnels.

De plus, par la présente, la FECQ soutient que le DEC devrait rester qualifiant et devrait suffire à former les personnes étudiantes au domaine de leur choix. Pour ce faire, il revient aux établissements collégiaux de s'assurer que la crise n'impacte pas leur capacité à offrir des formations qualifiantes et complètes.

Recommandation suggérée :

17. *Que les établissements collégiaux s'assurent que la crise du coronavirus affecte le moins possible l'arrimage entre la formation et le marché du travail pour les étudiant.es d'un programme techniques;*

ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

Le lien entre une association étudiante et une personne étudiante est d'une importance toute particulière. D'abord, c'est notamment par l'association étudiante que l'étudiant.e se voit présenter une opportunité de socialiser avec ses pairs et de participer à la vie de campus. De plus, c'est l'association étudiante qui peut accompagner la personne étudiante lorsque celle-ci fait face à un enjeu de nature pédagogique au courant de son parcours. Il est donc primordial que l'étudiant.e connaisse son association étudiante, ainsi que les services qui lui sont offerts par le biais de celle-ci.

En contexte de formation à distance, il est parfois laborieux pour une association étudiante de rejoindre ses membres afin de faire la promotion de ses différents services, ou encore des droits des personnes étudiantes. Pour résorber les potentiels enjeux de communication entre une association étudiante et ses membres, l'établissement collégial devrait travailler de concert avec celle-ci afin d'établir un canal de communication numérique adapté aux nouvelles technologies, facilitant du même coup la création de liens entre les personnes étudiantes.

Si ce n'est que pour que la personne étudiante se sente moins isolée, ou encore pour que celle-ci décide de s'impliquer car son association valorise l'implication dans différents comités, cet effort en vaut la chandelle. Les envois de masse par la boîte de messagerie du cégep sont un bon moyen pour les associations étudiantes de rejoindre leurs pairs et chaque établissement collégial devrait, aux yeux de la Fédération, avoir le souci de créer ce canal de communication.

Recommandation suggérée :

18. *Que les établissements collégiaux établissent un mécanisme de communication facilitant la création d'un lien entre une association étudiante & ses membres en donnant accès aux envois de masse par la boîte de messagerie interne du cégep.*

CONCLUSION

C'est ainsi que se conclut le deuxième exercice de recommandations de la Fédération étudiante collégiale du Québec dans le cadre de la crise de la COVID-19. À l'attention du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Fédération des cégeps, cet état des lieux recense différentes bonnes pratiques vers lesquelles le réseau devrait tendre et énonce les demandes, voire même les attentes, de la population étudiante envers le gouvernement du Québec.

La majorité des recommandations énoncées ci-haut émanent d'une série de témoignages, de discussions et d'échanges avec les étudiant.es. Bien que les données de l'enquête nationale sur la condition étudiante *Derrière ton écran* ne soient pas encore disponibles, de grandes tendances sont observables lorsqu'il est question des défis et difficultés que vivent les étudiant.es.

La Fédération s'attend à ce que ce document soit considéré dans l'élaboration des directives de la session d'hiver 2021 émises par le ministère de l'Enseignement supérieur. Le réseau s'étant montré ouvert à travailler en étroite collaboration avec les associations étudiantes, il importe que cette coopération vers des conditions d'exercice viables autant pour le corps enseignant qu'étudiant porte ses fruits, de nouveau.

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

1. *Que les universités, en concertation au sein du Bureau de coopération inter universitaire, adaptent leurs processus d'admission dès l'automne 2021, afin de prendre en compte la suspension de la cote de rendement au collégial à l'hiver 2020 et, qu'à cet effet, elles diversifient leurs méthodes d'évaluation des candidatures reçues;*
2. *Que le MES investisse davantage dans la santé psychologique étudiante dès l'hiver 2021 de manière à mobiliser des ressources afin de bonifier les services offerts et faire une promotion efficace de ceux-ci dans les établissements collégiaux;*
3. *Que le MES encourage la tenue d'activités de socialisation pour les personnes étudiantes dans les établissements collégiaux qui respectent les consignes de la Santé publique en vue de briser l'isolement chez les étudiant.es et d'améliorer les relations pédagogiques entre les corps étudiant et enseignant et que ces activités soient principalement organisées à distance afin de pouvoir inclure l'ensemble de la population étudiante de manière universelle;*
4. *Que le MES exige des établissements collégiaux une reddition de compte exhaustive quant aux pratiques internes en matière d'outils technologiques et de logiciels pour la formation à distance;*
5. *Que les établissements collégiaux travaillent à centraliser leurs pratiques internes en matière d'outils technologiques et de logiciels pour la formation à distance et que si les professeur.es utilisent une autre plateforme, elle doit être expliquée au début de la session ;*
6. *Que le MES rende disponible, dès la rentrée d'hiver 2021, une formation sur l'utilisation des outils pédagogiques numériques afin d'aider la population étudiante à se familiariser avec l'enseignement à distance;*
7. *Que le MES soutienne la création d'outils supplémentaires et nationaux visant à aider le corps enseignant à se familiariser avec la formation à distance ainsi qu'avec les différents outils technologiques;*
8. *Que le MES accompagne le corps enseignant dans un processus d'autoévaluation de l'enseignement afin de développer des outils et des formations correspondant aux besoins de celui-ci;*
9. *Que le MES promeuve, grâce à des outils de formation, l'utilisation de méthodes pédagogiques efficaces et inclusives, de manière à limiter l'anxiété & le stress, et optimiser les méthodes d'évaluation & d'enseignement à distance;*
10. *Que le réseau n'encourage pas l'utilisation des logiciels de télésurveillance, mais encourage plutôt des méthodes alternatives d'évaluation des compétences de la communauté étudiante;*
11. *Que les établissements collégiaux s'assurent que leurs codes de conduite sont inclusifs des diverses réalités étudiantes et qu'ils ne constituent pas une barrière supplémentaire à l'accessibilité aux études;*
12. *Que les établissements collégiaux prennent acte de la surcharge de travail de la population étudiante et s'assurent que les plans de cours respectent les pondérations lors de la session d'hiver 2021;*
13. *Que le MES octroie des ressources financières et temporelles au personnel enseignant de manière à ce que celui-ci ait un accès à un support adéquat dans sa conciliation entre l'exercice de ses tâches et les*

pressions induites par la crise sur ses conditions de travail (conciliation famille-travail, stress, détresse psychologique, adaptation des cours au format à distance, etc.);

- 14. Que le MES suggère aux établissements collégiaux d'établir un standard minimal en termes d'enseignement présentiel à la hauteur d'au moins un cours en classe par étudiant.e à compter de la session d'hiver 2021;*
- 15. Que le MES prenne en considération que la valeur du DEC ne doit pas varier d'une région à l'autre et agisse en conséquence lors de prise de décisions importantes concernant la tenue des apprentissages en présence ou à distance de chaque région;*
- 16. Que le MES impose aux établissements de doter les stagiaires d'une convention de stage attestant que le milieu s'engage à respecter les consignes de la Santé publique et présentant au stagiaire ses recours si de tels engagements n'étaient pas respectés;*
- 17. Que les établissements collégiaux s'assurent que la crise du coronavirus affecte le moins possible l'arrimage entre la formation et le marché du travail pour les étudiant.es d'un programme technique;*
- 18. Que les établissements collégiaux établissent un mécanisme de communication facilitant la création d'un lien entre une association étudiante & ses membres en donnant accès aux envois de masse par la boîte de messagerie interne du cégep.*

BIBLIOGRAPHIE

- Boily, Daniel, et Jean-Philippe Robillard. «<https://www.ledevoir.com/societe/education/588420/des-examens-de-fin-de-session-a-l-hotel>.» *Radio-Canada*, octobre 2020.
- Cégep Sainte-Foy. «Aide aux étudiants - prise de rendez-vous en ligne.» *Cégep Sainte-Foy*. s.d. <https://sites.cegep-ste-foy.qc.ca/aide-aux-etudiants/rendezvous/>.
- FNEEQ-CSN. «Enseignement au collégial en temps de COVID : « On fonce tout droit dans un mur! »» 16 octobre 2020. <https://fneeq.qc.ca/fr/enseignement-au-collegial-en-temps-de-covid-on-fonce-tout-droit-dans-un-mur/> (accès le octobre 20, 2020).
- Fortier, Marco. «Des examens de fin de session à l'hôtel.» *Le Devoir*, octobre 24 2020.
- François, Caroline. «Lancement d'un SPOC sur la formation hybride en enseignement au collégial.» *PERFORMA*. 30 mars 2020. <https://www.usherbrooke.ca/performa/fr/accueil/babillard/babillard-details/article/42654/> (accès le octobre 24, 2020).
- Rémillard, David. «La santé mentale des étudiants inquiète, des ressources tardent.» *Radio-Canada*, octobre 2020.
- Union étudiante du Québec. «Enquête « Sous ta façade » - rapport.» Montréal, 2019, 69.
- Université de Montréal. «Modes d'enseignement.» *Université de Montréal*. s.d. <https://registraire.umontreal.ca/etudes-et-services/horaire-des-cours/modes-denseignement/>.